



## Charte des éducateurs de l'USAP



*La charte des éducateurs de l'Union Sportive Arnage Pontlieue définit les règles à suivre et les comportements à adopter pour le bon fonctionnement du club.*

*Le respect de cette charte doit être permanent pour tous les éducateurs.*

### **Article 1 Education**

L'éducateur doit veiller à la progression technique et tactique de chaque joueur, lui transmettre les valeurs éducatives qui sont celles de l'USAP (politesse, respect, solidarité, courage, maîtrise de soi) dans l'objectif final du meilleur épanouissement possible.

L'éducateur se doit de montrer l'exemple sur et en dehors du terrain.

Pour cela, il doit :

- ❖ accepter les différences
- ❖ servir de modèle
- ❖ refuser la violence, qu'elle soit physique ou verbale
- ❖ respecter les rôles
- ❖ offrir un bon accueil
- ❖ favoriser le dialogue, être à l'écoute.

Le statut d'éducateur implique d'avoir un comportement positif.

### **Article 2 Attitude et langage**

L'éducateur doit faire preuve d'une attitude positive et dynamique dans toutes ses interventions auprès des joueurs. Il doit montrer l'exemple et veiller à la bonne tenue et au respect de ses joueurs et de ses dirigeants sur le terrain et en dehors du terrain à l'égard de tous. Il doit adopter un langage correct.

Ceci est valable pour toutes ses interventions (entraînements, compétitions, tournois...).

### **Article 3 Projet technique :**

L'éducateur s'engage à respecter et à faire appliquer la politique technique et pédagogique du club.

Il s'engage à remplir les tâches prévues dans sa fonction (entraînements, match, observations des joueurs...).

Il doit fournir au responsable technique les rapports et comptes rendus (entraînements et matchs) qui lui sont demandés. L'éducateur s'engage à être présent lors des différentes réunions techniques et à travailler pour atteindre les objectifs du club.

L'éducateur doit avertir au plus vite le responsable ou la commission aux moindres incidents survenu lors des entraînements, des matchs ou des manifestations (vols, tentatives de coup, comportements hostiles envers qui ce soit, etc. ...)

#### **Article 4 Tenue vestimentaire**

L'éducateur se doit de porter les tenues du club les jours de match.

#### **Article 5 Horaires d'entraînement**

L'éducateur s'engage à être présent les jours d'entraînement correspondant au groupe dont il a la charge. En cas d'absence, il doit le plus rapidement possible en informer les autres éducateurs afin de trouver une solution si possible.

L'éducateur s'engage à être présent sur les installations sportives avant le début de la séance pour permettre l'accueil des joueurs et la préparation matérielle de sa séance. Il doit respecter l'heure de début ainsi que l'heure de la fin de séance. Il ne doit quitter le stade qu'après le départ de son dernier joueur (pour les catégories jeunes).

#### **Article 6 Matériel**

L'éducateur s'engage à prendre soin du matériel mis à sa disposition, à ne permettre aucune dégradation, à le ranger dans son intégralité et correctement après chacune de ses interventions (entraînements, compétitions, tournois,...) dans les locaux prévus à cet effet.

L'éducateur est responsable des joueurs qu'il encadre. Ainsi il est responsable des équipements du club et de ceux du club visité. L'éducateur doit donc veiller à garder en l'état les tenues vestimentaires (jeu de maillots et de shorts de sa catégorie), les moyens de transports (minibus ou véhicules particuliers) ainsi que le matériel pédagogique (ballons, chasubles, plots...) et à ranger les vestiaires et vérifier leur propreté.

Chaque éducateur est responsable de la pharmacie de sa catégorie.

#### **Article 7 Installations et locaux**

L'éducateur doit s'assurer de la fermeture des vestiaires durant ses séances d'entraînement et ses matchs après avoir contrôlé que les vestiaires et les douches soient vides de tous matériels, affaires et équipements puis remettre les clés dans les boîtiers prévus à cet effet.

#### **Article 8 Jour de compétition**

L'éducateur s'engage à être présent 15 minutes avant l'heure du rendez-vous. Dans le cas contraire, il s'engage à prévenir le plus rapidement possible un de ses dirigeants de son retard ou de son absence de dernière minute pour cas de force majeure. Dans ce dernier cas, il doit prévenir le référent de catégorie ou le responsable technique.

Comme il est stipulé dans les règlements généraux de la Fédération, il est formellement interdit de faire participer un joueur qui ne soit ni licencié auprès de la FFF ni auprès de notre structure. Dans le cas où le joueur ne possède pas de licence, un essai est possible dès l'instant où les parents du joueur ont fourni une attestation couvrant l'enfant accompagnée d'une lettre manuscrite des parents dégageant le club de toute responsabilité en cas de problème. Dans le cas où le joueur est licencié dans un autre club, l'essai est également autorisé dès l'instant où le club d'appartenance aura fait une autorisation exceptionnelle de participation et le courrier des parents reste primordial.

Le comportement de l'éducateur doit être exemplaire aussi bien sur le plan sportif que moral, ceci en évitant toute forme de tricherie et en respectant l'ensemble des acteurs de notre pratique.

A domicile comme à l'extérieur, l'éducateur doit veiller à la restitution des locaux mis à disposition en bon état (bouteilles, sparadraps, élastos... à la poubelle).

### **Article 9 Tournoi**

L'éducateur est responsable du choix et de l'engagement de son équipe. Il doit informer ses dirigeants, organiser le déplacement et déposer la liste des joueurs au secrétariat huit jours avant le tournoi.

### **Article 10 Responsabilité**

L'éducateur est responsable des matchs disputés à savoir : la convocation des joueurs, l'organisation du déplacement, la qualification des joueurs, la préparation du matériel... En cas de problème survenant lors d'une rencontre : forfait, blessure, non qualification d'un joueur, fraude, rapport d'arbitre, réclamation, cartons...l'éducateur fera un signalement à la commission de discipline du bureau sans oublier de le mentionner sur la feuille de match.

En particulier pour l'organisation du déplacement, en cas d'emprunt ou location de minibus :

- ❖ L'éducateur doit s'assurer de la réservation du véhicule
- ❖ L'éducateur est responsable des clés du véhicule, il doit les récupérer le vendredi soir ou le samedi matin et les restituer à l'issue du déplacement
- ❖ L'éducateur est responsable des états des lieux du véhicule avant emprunt et après restitution
- ❖ L'éducateur doit s'assurer d'avoir les moyens de paiements nécessaires pour le déplacement
- ❖ L'éducateur doit s'assurer que les conducteurs aient leur permis de conduire avec eux
- ❖ L'éducateur doit s'assurer que les conducteurs soient sobres pour pouvoir prendre le volant

De l'arrivée des joueurs jusqu'à leur départ l'éducateur veille au bon comportement et à l'intégrité physique de son groupe et notamment pour l'école de foot il veille à ne jamais laisser les enfants sans surveillance.

### **Article 11 Dirigeants**

L'éducateur doit contribuer à identifier de possibles dirigeants au début de la saison. En cours de saison, il est tenu d'entretenir des échanges réguliers avec les dirigeants de sa catégorie.

### **Article 12 Formation**

L'éducateur devra suivre la/les formation(s) en accord avec le responsable technique après validation par le bureau.

### Article 13 Vie du Club

L'éducateur s'engage à fournir son aide, quand cela est possible, lors des différentes opérations mises en place par le club (calendriers, portes ouvertes, tournoi, animations...). En tant que représentant du club, il doit véhiculer les informations concernant le club, faire acte de présence aux manifestations du club (notion d'exemple) et inciter ses joueurs à participer.

### Article 14 Charte des joueurs

L'éducateur s'engage à faire respecter la «charte des joueurs ». En cas de manquement au respect de cette charte, il en avisera immédiatement le référent de la catégorie et le responsable technique.

Tout manquement à cette charte fera l'objet d'une rencontre avec le Bureau directeur du club.



Nom :

Prénom :

Date :

Signature :